



# LE PNUE EN 2004 RAPPORT ANNUEL



Programme des Nations Unies pour l'environnement

## La structure administrative du PNUE

Le Conseil d'administration du PNUE a été constitué conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 décembre 1972 (dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement). Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses 58 membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans en tenant compte du principe de représentation régionale équitable. Des informations complètes sur la composition, les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration du PNUE et de son Comité des représentants permanents, officiellement constitué et confirmé comme organe subsidiaire du Conseil d'administration en vertu de la décision 19/34 du 4 avril 1997, sont disponibles sur le site : [www.unep.org/governingbodies/French](http://www.unep.org/governingbodies/French).

### Membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUE

Président : M. Arcadio D. Ntagazwa (Tanzanie)  
Vice-Présidents : M. Suk Jo Lee (République de Corée)  
M. Carlos Gamba (Colombie)  
Mme Tanya van Gool (Pays-Bas)  
Rapporteur : M. Petr Kopøiva (République tchèque)

### Membres du Bureau du Comité des représentants permanents

Président : M. Habeeb Mohamed Farook, Haut Commissaire et Représentant permanent (Sri Lanka)  
Vice-Présidents : M. Andrew Kiptoon, Ambassadeur et Représentant permanent (République du Kenya)  
M. Petr Kopøiva, Ambassadeur et Représentant permanent (République tchèque)  
M. Frédéric Renard, Ambassadeur et Représentant permanent (Belgique)  
Rapporteur : Mme Margarita Dieguez, Ambassadeur et Représentant permanent (Mexique)

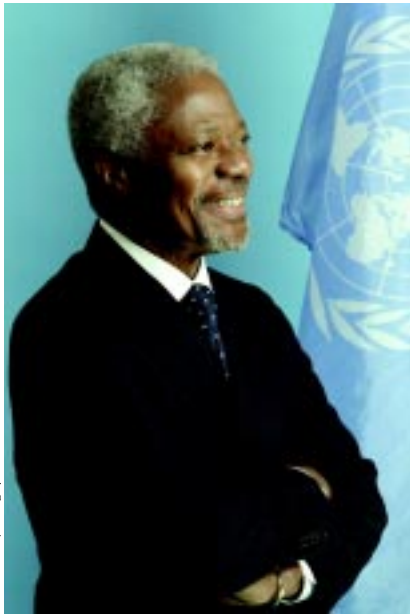
### Etats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2004 - 2007)

Allemagne *	France *	Pologne **
Antigua-et-Barbuda *	Ghana **	République arabe syrienne *
Arabie saoudite **	Grèce *	République de Corée *
Argentine *	Hongrie **	République tchèque *
Bahamas **	Inde **	République-Unie de Tanzanie **
Bangladesh **	Indonésie *	Roumanie *
Belgique *	Iran (République islamique d') **	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **
Brésil **	Israël **	Sénégal **
Bulgarie **	Japon *	Somalie **
Burkina Faso **	Kazakhstan **	Soudan *
Cameroun **	Kenya *	Suède **
Canada *	Kirghizistan **	Suisse *
Cap-Vert **	Maroc **	Tchad *
Chine *	Mexique **	Turquie **
Colombie **	Monaco **	Tuvalu **
Congo *	Myanmar *	Uruguay *
Costa Rica **	Namibie *	Zambie *
Cuba *	Nicaragua *	Zimbabwe *
Etats-Unis d'Amérique *	Nigéria *	
Fédération de Russie *	Pays-Bas **	

\* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005

\*\* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007

# Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



© UNIDPI / Sergey Bermeniev

**Kofi Annan**  
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le tsunami qui a dévasté tant de communautés côtières de l'océan Indien fin décembre 2004 a montré de la manière la plus tragique et la plus spectaculaire à quel point l'homme est vulnérable face aux forces naturelles qui façonnent notre planète. Alors que commence la reconstruction, avec ses défis propres, les liens de dépendance de la société envers l'environnement apparaissent clairement. Dans toute la région meurtrie, les survivants mènent une bataille incertaine contre les maladies, tandis que les pêcheurs et les agriculteurs doivent lutter contre les dégâts subis par les ressources naturelles dont ils sont tributaires.

Trop souvent nous considérons la générosité et la bienfaisance de la Terre comme allant de soi, alors qu'il apparaît à l'évidence que nous abusons de son hospitalité. Le tsunami n'a pas été la seule catastrophe naturelle en 2004; cette année a encore battu des records en termes de vies perdues et de sources de revenus anéanties par suite de catastrophes naturelles. Et une fois de plus, ce sont les plus pauvres des pays les moins développés qui en paient le plus lourd tribut.

La majorité de ces catastrophes était due à des phénomènes météorologiques extrêmes. Dans la plupart des cas, davantage de prévoyance et de précaution aurait pu en minimiser les effets. Hélas, l'environnement reste toujours négligé partout dans le monde. Les concentrations de gaz carboniques dans l'atmosphère n'ont jamais été aussi élevées et tout le monde peut constater les signes des changements climatiques. Les mers, les océans, les ressources en eau douce et les forêts périssent. Ces questions devraient être au cœur des préoccupations des gouvernements du monde entier en septembre 2005, quand il s'agira d'évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire.

La communauté internationale devrait aussi veiller davantage aux relations entre environnement et sécurité. Souvent, les pays les plus instables politiquement ont de graves problèmes d'environnement. Nos efforts pour prévenir et résoudre les conflits auraient tout à gagner d'une meilleure compréhension des liens entre la paix, le développement et la gestion responsable de l'environnement.

Ce rapport illustre le large champ d'activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont la mission est de nous guider vers l'indispensable protection des fondements environnementaux d'un développement durable. Alors que nous cherchons à intensifier les efforts pour atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, le travail d'évaluation, d'élaboration de politiques, de renforcement des capacités et de relations publiques effectué par le PNUE reste plus que jamais d'actualité.

# L'année de l'environnement

par Klaus Toepfer  
Directeur exécutif du PNUE



Je me rappelle très bien ce jour d'octobre 2004. Je venais d'une réunion du Conseil d'administration du Fonds pour l'environnement mondial à Washington et j'allais en Europe discuter d'une conférence importante sur les changements climatiques.

J'apprenais par téléphone que ma chère amie Wangari Maathai, Ministre adjointe de l'environnement du Kenya et depuis toujours ardente combattante pour l'environnement, venait de se voir attribuer le Prix Nobel de la Paix.

Bien sûr, j'étais heureux. Le Prix Nobel de la Paix est certainement la récompense la plus importante et la plus attendue au monde. Chaque année, le jury y réfléchit intensément, non seulement pour décider à qui l'attribuer mais aussi quel message politique il portera.

Quand le Prix fut annoncé, certains demandaient pourquoi le Comité du Prix Nobel de la Paix avait choisi une Africaine connue principalement pour son activisme en faveur de l'environnement. La raison en est simple : sécurité et développement durables sont indissolublement liés. La pauvreté, les maladies, les dégradations environnementales

et les conflits s'entretiennent mutuellement dans un cycle mortel.

Cette certitude sous-tend aussi les Objectifs de développement pour le Millénaire ainsi que le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Elle était mise en relief dans le rapport 2004 du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement du Secrétaire général de l'ONU. A l'évidence, c'était aussi une priorité du Comité du Prix Nobel de la Paix.

Le PNUE doit jouer un plus grand rôle pour aider à faire comprendre les liens entre l'environnement et la sécurité. Le rapport annuel 2004 du PNUE illustre certaines de ses réalisations dans ce domaine, en particulier notre Initiative sur l'environnement et la prévention des conflits, l'Initiative sur l'environnement et la sécurité en Europe et le travail de notre Unité d'évaluation post-conflit.

Outre qu'il entérinait la relation entre environnement et sécurité, le Prix Nobel de la Paix rendait aussi hommage au rôle primordial des femmes dans le développement durable. Cette année, le PNUE poursuit son effort pour inclure les questions d'égalité des sexes dans tout son travail, tout autant que pour renforcer les liens entre les principaux groupes de la société civile – partenaires essentiels dans la quête d'un développement durable.

Comme le montre ce rapport, les partenariats sont un thème récurrent des programmes de travail du PNUE. Dans sa mission pour inspirer et informer les Etats et les aider à prendre en compte l'environnement et les ressources naturelles de la Terre et les utiliser avec discernement, le PNUE collabore étroitement avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et le secteur privé.

Parmi les événements à noter en 2004, on remarquera la remise historique, le 18 novembre,

des instruments de ratification du Protocole de Kyoto par la Fédération de Russie au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, au siège du PNUE à Nairobi.

Ce traité, juridiquement contraignant, vient d'entrer en vigueur. Son mécanisme de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre ainsi en fonctionnement. Par ailleurs, ce qui est peut-être plus important encore, c'est qu'il incitera les gouvernements à voir plus loin.

Le Protocole de Kyoto est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est qu'un pas. L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qui accélère la fonte des glaces polaires, associée à l'augmentation de la fréquence, de la gravité et des conséquences des phénomènes climatiques extrêmes, soulignent l'urgence de trouver des solutions à ces problèmes créés par l'homme et qui, dans le pire des scénarios, pourraient précipiter le déclin de notre civilisation.

La conscience de cette urgence est partagée par les gouvernements, les citoyens et les industries. Même les Etats qui n'ont pas signé le Protocole de Kyoto s'impliquent dans la promotion de nouvelles sources d'énergies moins polluantes et dans la recherche de solutions aux maux de l'environnement qui accablent la planète.

Ces maux sont nombreux, mais on constate cependant que, bien que l'environnement mondial soit mal en point, la volonté de réagir augmente. Cette année a vu de nombreuses réunions mondiales sur l'environnement qui mettaient en évidence, à la fois la complexité du problème, et la détermination de collaborer pour y faire face.

Deux conventions administrées par le PNUE sur l'environnement sont entrées en vigueur en 2004 : la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ces deux textes contribueront fortement à la protection de la santé et de l'environnement.

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, considéré à juste titre comme un modèle d'accord multilatéral

sur l'environnement, a été quelque peu malmené et dominé par des négociations longues et difficiles sur l'élimination du bromure de méthyle, qui appauvrit la couche d'ozone. Malgré l'échec rencontré, l'esprit de compromis et l'implication évidente de tous les intéressés dans les négociations ont montré que le Protocole de Montréal n'a rien perdu de son efficacité ni de sa pertinence.

Par ailleurs, les conventions liées à la diversité biologique administrées par le PNUE ont connu une année active avec le 25ème anniversaire de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Deux Conférences des Parties ont été organisées pour renforcer des initiatives en direction des objectifs fixés par le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, pour mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique : celle de la Convention sur la diversité biologique et celle de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

L'appauvrissement de la biodiversité est évident partout dans le monde et il n'est qu'un symptôme du malaise environnemental auquel on doit s'attaquer pour assurer à l'humanité un avenir durable. Plus personne ne remet en question l'évidence des changements climatiques, la productivité de la terre et des mers subit une pression croissante et partout les habitats souffrent de la pollution, de la surexploitation et d'une mauvaise gestion.

Si à quelque chose malheur est bon, c'est dans les signes visibles que le monde se réveille et prend conscience. Le Prix Nobel de la Paix 2004 n'en est qu'un exemple. Partout, les peuples, les industriels et les gouvernements commencent à comprendre que l'environnement compte.

La réaction massive et sans hésitation au tsunami qui a tué près de 250 000 personnes à la fin de 2004 a montré que nous pouvions nous rassembler en une communauté mondiale autour d'une cause commune. Espérons que nous saurons préserver cet esprit et véritablement ouvrir une ère de partenariat pour sauver l'environnement dont nous dépendons tous.